



À Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

✉ navigants@unac.asso.fr

jeudi 8 août 2013

Vie Privée... De Tout !

AEM : à partir du 1^{er} Novembre 2013, une seule journée sans certificat médical sera autorisée par année civile, les autres devront être justifiées.

L'usage qui donnait aux PNC la possibilité de bénéficier de jours isolés d'AEM (Absence pour enfant malade) sans certificat médical, permettant de gérer la maladie de nos enfants sans avoir à courir après un médecin à chaque fois, sera donc **supprimé par une décision unilatérale**, prise par des décideurs qui ont eue des possibilités autres et donc de la flexibilité pour aménager leurs plannings !

Euh, comment faites-vous madame la Directrice quand l'un de vos enfants est malade au réveil un lundi matin ?

Ah, vous arrivez en retard au boulot, ben oui, c'est pas facile de concilier son boulot de manager et les incontournables familiaux.

Pour nous c'est pareil, sauf qu'on ne peut pas arriver en retard, on a un réel besoin de ces Absences Enfant Malade parce que, comme vous, on ne peut pas toujours aller chez son médecin dès l'apparition d'un symptôme inquiétant chez le petit dernier.

ON EN A BESOIN, et on a besoin de souplesse dans les modalités d'utilisation pour pouvoir nous aussi, comme vous, mieux concilier vie privée et vie professionnelle !

La Direction est en totale contradiction avec ses déclarations dans le Concorde du 17 juillet dernier sur la Qualité de Vie au Travail chez Air France.

Une fois de plus, la Direction se gargarise avec des mots et des intentions qui le plus souvent restent lettres mortes.

Les mêmes qui blablattent à longueur de pages dans la Pravda interne sur la Qualité de Vie au Travail et la Prévention des Risques Psychosociaux, sont ceux qui 15 jours plus tard ajoutent une source de mal-être supplémentaire chez les PNC.

C'est très bien de mettre en place un dispositif d'évaluation et de suivi du stress, mais il serait judicieux d'éviter d'abord d'en créer délibérément.

Serait-il question de creuser le fossé entre d'un côté les salariés qui assurent leurs activités parce qu'ils n'ont pas d'enfants ou parce que leurs enfants sont devenus adultes, et de l'autre les vilains petits canards qui évidemment se la coulent douce à la maison sous prétexte de soigner leur enfant malade ?

Et demain, stigmatisera-t-on les malades forcément imaginaires, qu'il faudra sanctionner, et les bons travailleurs bien portants qu'il faudra

récompenser avec de « bonnes » observations en vol par la maîtrise que la Direction veut mettre en place ?

Il est primordial de rappeler que cette facilité, lorsqu'elle est utilisée, n'est absolument **pas gratuite pour le PNC**, car contrairement à d'autres corporations, elle entraîne des conséquences directes, qui sont autant de garde-fous contre les abus : déstabilisation des plannings, suppression des DDA vols et/ou repos, sans parler de la proratisation des jours de repos, qui font que bien souvent le soulagement de pouvoir s'occuper de son enfant se paiera par une nouvelle journée d'activité !

Nous demandons à la Direction de revenir sur cette INJUSTICE !



Spécificités du métier négligées = PNC méprisé